

Barème des honoraires Transaction-Vente

Tarifs applicables au 01 Janvier 2023

Montant de la transaction	Honoraires TTC
0 € à 80 000 €	4 800 €
80 001 € à 150 000 €	6 %
150 001 € à 250 000 €	5,5 %
250 001 € à 350 000 €	4,5 %
350 001 € à 600 000 €	4 %
Plus de 600 001 €	3,5 %

Les honoraires sont exigibles au « jour de la signature effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties » (L. 2 janv. 1970, art. 6). Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur sauf dispositions contractuelles contraires au mandat. (TVA 20%)

Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel

Montant de la transaction	Honoraires TTC (TVA 20%)
0 € à 100 000 €	Forfait de 6800 €
100 001 € à 200 000 €	7 %
Plus de 200 000 €	6 %

Vente de terrains à bâtir (TVA 20 %) à la charge de l'acquéreur

Montant de la transaction	Honoraires TTC
0 € et 100 000 €	8 %
100 001 € à 250 000 €	7 %
Plus de 250 001 €	6 %



Grille d'honoraires de location de « Locaux à usage d'habitation » (TVA 20%)

HONORAIRES (Conformité loi Alur)	PART DU LOCATAIRE	PART DU BAILLEUR
Visites prospects constitution dossier Rédaction du bail Plafond Alur 10€ TTC/m2	8€/m2 TTC	8€/m2 TTC le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire
Etat des lieux : Plafond Alur 3€ TTC/m2 SH**	3€/m2 TTC	3€/m2 TTC le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire
Honoraires entremise et négociation		50 € TTC

*Décret n° 2014-890 du 1/08/2014 relatif au plafonnement des honoraires maximum imputables aux locataires (pour les baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

- **Les plafonds des honoraires de locations adoptés sont les suivants :**
 - 15 € TTC en zone très tendue
 - **13 € TTC en zone tendue (dont Nantes et son agglomération, Saint-Nazaire, La Baule...)**
 - 11 € TTC sur le reste du territoire (par mètre carré de surface habitable).
- Ces montants **incluent** les prestations de réalisation de **l'état des lieux dont le plafond est fixé à 3 € TTC**, quelle que soit la zone concernée.

Grille d'honoraires de location de « locaux à usage professionnels, commercial ou stationnement »

	PRESTATIONS	HONORAIRES
A la charge exclusive du preneur	Prestations usuelles	15 % TTC loyer annuel
	Etat des lieux en cas de cession de bail	300 € TTC

(**) Surface habitable : surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exc3lus de la surface habitable : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre.



Grille d'honoraires de gestion locative de

« Locaux à usage d'habitation »

DELEGATION SOCIETE MA GESTION LOCATIVE AVEC ACCUEIL PERSONNALISE DEDIE POUR VOS LOCATAIRES

PRESTATIONS « GESTION COURANTE »	COUT
Gestion comptable et technique	5.5 % TTC du montant annuel des loyers et des charges
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	COUT
Garantie loyers impayés	3 % du montant annuel du loyer et des charges
Aide à la déclaration des revenus fonciers par lots principal	50€ HT soit 60€ TTC déductible des revenus fonciers
Dossiers de sinistres incendies et dégâts des eaux	Tarif horaire de 35 € HT
Mise à disposition compte extranet	

